

Publié le 25 juin 2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
29.05.2026
Date d'affichage
29.05.2026

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	39
Titulaires	37
Suppléants	2
Pouvoirs	2

Votants	41
Quorum	23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Cagny sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Adrien LECERF, Thomas LEROY, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Michel LAINE, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Magali LONCLE, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Maryvonne BAZIRET (suppléante de Céline FOUREZ), Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL (arrivée à 19h15), Philippe PIARD, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Yves LEBOURGEOIS, Angelique LEMIERE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY (arrivée à 19h15), Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Ann BAUGAS, Guillaume LECOEUR, Laurence MAUREY (Pouvoir à Guillaume LECOEUR), Christian CALLEJAS, Céline FOUREZ, Nicolas GENS (pouvoir à Alexandra LEPINAY), Maria MONTERO (pouvoir à Angélique LEMIERE)

Secrétaire de séance : David BOUDET

Délibération n° 2026/73

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Élection des délégués au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives (SMBD)

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, la Communauté de communes Val ès dunes doit désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour siéger au conseil syndical. Par délibération n° 2026/56 en date du 17 avril 2026, le Conseil communautaire avait désigné 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Afin de se conformer aux dispositions statutaires, il convient de procéder à une nouvelle désignation complète.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité avec une abstention :

↳ D'annuler et remplacer la délibération n° 2026/56 en date du 17 avril 2026

↳ De désigner les délégués comme suit :

- Délégués titulaires : M. LESAGE, M. GLESSMER, M. FOUCHER, M. LEMONNIER, M. CARON
- Délégués suppléants : M. DUGUEY, M. LEROY, M. LECERF, Mme FOUREZ, Mme MONTERO

Pour extrait conforme,



Pour le Président,
Et par délégation
Le Vice-Président
Philippe PIARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr